Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901623-20251210-2025_06_010-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 décembre 2025

Date de convocation : 4 décembre 2025
Date d'affichage des délibérations : 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 10 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, JAN Eric, JANOT Anne, LE Dû Marie-Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LUCAS Raphaëlle, MORVAN Tiphaine, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude.**
Absents représentés **: GOISNARD Gaëlle absente ayant donné procuration à Jean Yves BIZOUARN, GRASSI Géraldine absente excusée ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, LE BOT Robert absent ayant donné procuration à Marie-Paule LE Dû, JAOUEN Nicole absente ayant donné procuration à Isabelle LE PAGE, LE SAUX Roger absent ayant donné procuration à Patrice PERSON, POULIQUEN Nathalie absente excusée ayant donné procuration à Alain PORHEL.**
Absent **: HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude, SPRIET Benoit, VERBECQ Rosine**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 18
- Votants : 24

==========

N° 2025 / 06 / 010 : Aides municipales pour l'habitat - Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat

Mme Le maire rappelle que dans le cadre du dispositif « Petite Ville de Demain », nous avons pu mettre en place une « Opération Programmé pour l'Amélioration de l'Habitat Rénovation Urbaine » (OPAH-RU) en commun avec la Commune de Châteaulin.

La convention OPAH-RU signée le 28 mars 2024 prévoit une politique d'aides à l'amélioration de l'habitat sur une zone bien définie en centre urbain sur la période 2024-2029. Le programme d'aides prévoit un engagement financier partagé entre les communes respectives, la communauté de communes, l'ANAH et le Département. Les aides proposées sont à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs sur les thématiques suivantes :

- Aide à la lutte contre l'habitat indigne et travaux lourds
- Aide à la réhabilitation énergétique
- Aide à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie
- Aide à la création d'accès indépendant aux logements situés au-dessus d'un commerce
- Aide au ravalement de façade
- Prime à l'accession à la propriété et à l'intermédiation locative

Ce programme est animé par la Sté URBATIS qui instruit les dossiers et vérifie leur éligibilité.

Deux dossiers nous sont présentés et éligibles aux aides.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901623-20251210-2025_06_010-DE

.../...

Après avis de la commission des finances du 27/11/2025, il sera proposé de délibérer en faveur de ces deux dossiers :

N° dossier ANAH	Adresse du projet	Type de travaux	Montant TTC des travaux	Autres financements	Montant subvention communale
PO - 029039784	44 rue de Quimper	Adaptation perte autonomie	17 550,00	Anah : 11 645 € CCPCP : 700 €	1 000,00 €
PO - 029038754	39 rue de Quimper	Adaptation perte autonomie	6 560,96	Anah : 2 982 € CCPCP : 700 €	684,68 €

Rappel conditions d'intervention communale en adaptation : 30% du reste à charge plafonné à 1 000 € de subvention par logement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte le versement d'une subvention de 1 000 € pour le dossier PO-029039784, et une subvention de 684,68 € pour le dossier PO-029038754**
- **Autorise Mme Le maire à verser les subventions**

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Patrice PERSON
Secrétaire de séance

Amélie CARO,
Maire